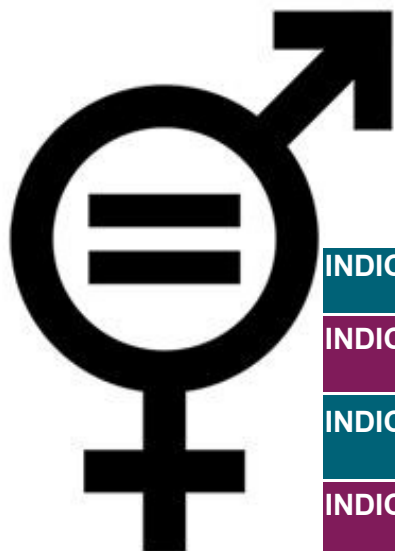


INDEX EGALITE HOMMES FEMMES

Conformément aux dispositions de la loi avenir, l'association A3S publie son index d'égalité hommes-femmes.



Année 2025		
		Note obtenue
INDICATEUR 1 40 POINTS	Ecart de rémunération	35/40
INDICATEUR 2 35 POINTS	Ecart d'augmentations individuelles	35/35
INDICATEUR 3 15 POINTS	Augmentations au retour de congés maternité	NON CALCULABLE
INDICATEUR 4 10 POINTS	Salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10/10
INDEX A3S		94/100